



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Chisel Paste**

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 2 de 13

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7440-50-8	Copper, powder, 30-40 µm			5 – < 10 %
	231-159-6		01-2119480154	
1471316-72-9	Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts			1 – < 5 %
	939-603-7		01-2119978241-36	
	Skin Sens. 1B; H317			
68425-15-0	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide			0,1 – < 1 %
	270-335-7		01-2119540516-41	
	Skin Sens. 1B; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7440-50-8	231-159-6	Copper, powder, 30-40 µm	5 – < 10 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 300 - 500 mg/kg		
1471316-72-9	939-603-7	Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts	1 – < 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 10000 - < 20000 mg/kg		
68425-15-0	270-335-7	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide	0,1 – < 1 %
	par inhalation: CL50 = > 15,5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 20008 mg/kg		

**Information supplémentaire**

DMSO-Extract < 3 %; IP 346. Système de classification : la classification correspond aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

**Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Chisel Paste**

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 3 de 13

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. mousse résistante à l'alcool. Sable.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Recueillir mécaniquement. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Section 12: Informations écologiques

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Chisel Paste**

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 4 de 13

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Comburant

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. gel. forte chaleur.

Température de stockage conseillée : 5 - 40°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Indications détaillées: voir notice technique.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
7440-50-8	Cuivre (inhalable)	-	0,1		VME 8 h	SSC	
		-	0,2		VLE courte durée		
68425-15-0	Polysulfure de di-tert-dodécyle (inhalable)	-	10		VME 8 h	SSC	
		-	40		VLE courte durée		

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ADDINOL Chisel Paste

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 5 de 13

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7440-50-8	Copper, powder, 30-40 µm			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	137 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systemique	273 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systemique	137 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		dermique	systemique	273 mg/kg p.c./jour
1471316-72-9	Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	35,26 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	1,04 mg/cm <sup>2</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	8,7 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systemique	12,5 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		dermique	local	0,518 mg/cm <sup>2</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	2,5 mg/kg p.c./jour
68425-15-0	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	23,5 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	33,3 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	1,66 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systemique	16,6 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	5,8 mg/m <sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Chisel Paste**

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 6 de 13

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
7440-50-8	Copper, powder, 30-40 µm	
Eau douce		0,0063 mg/l
Eau de mer		0,0052 mg/l
Sédiment d'eau douce		87 mg/kg
Sédiment marin		676 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,23 mg/l
Sol		65 mg/kg
1471316-72-9	Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Sédiment d'eau douce		45211 mg/kg
Sédiment marin		45211 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		36739,74 mg/kg
68425-15-0	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide	
Sédiment d'eau douce		3,85 mg/kg
Sédiment marin		0,385 mg/kg
Intoxication secondaire		66,7 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l

**Conseils supplémentaires**

Le produit ne contient pas des quantités de composés ayant des valeurs limites d'exposition professionnelles à surveiller. Les limites sont basées sur la réglementation valide au jour de leur création.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : DIN EN ISO 16321

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Chisel Paste**

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 7 de 13

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	marron - cuivre	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		<b>Testé selon la méthode</b>
Point de fusion/point de congélation:	> 250 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 250 °C	
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair:	> 250 °C	ASTM D 3278
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	350 mm <sup>2</sup> /s	DIN 51562 - Huile de base
Hydrosolubilité:	insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible	
Densité (à 20 °C):	0,960 g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible	
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible	

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

évaluation: non explosif.

**Température d'inflammation spontanée**

solide:

sans faculté d'auto-échauffement.

gaz:

Aucune donnée disponible

**Propriétés comburantes**

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité****Taux d'évaporation:**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.2. Stabilité chimique**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Chisel Paste**

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 8 de 13

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**10.5. Matières incompatibles**

Réagit avec les : Comburant, fortes Acides

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Mélange non-testé.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7440-50-8	Copper, powder, 30-40 µm				
	orale	DL50 300 - 500 mg/kg	Rat	Study report (2001)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2001)	OECD Guideline 402
1471316-72-9	Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts				
	orale	DL50 > 10000 - < 20000 mg/kg	Rat	Study report (1972)	Adult albino male Sprague-Dawley rats
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 402
68425-15-0	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide				
	orale	DL50 20008 mg/kg	Rat	<a href="https://www.epa.gov/chemical-research/to">https://www.epa.gov/chemical-research/to</a>	other: REACH guidance. Chapter R.6: QSAR
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Rat	OECD 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 15,5 mg/l	Rat	OECD 403	

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Chisel Paste**

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 9 de 13

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Contient Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts, Di-Tert-Dodecyl Polysulphide. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Mélange non-testé.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## ADDINOL Chisel Paste

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 10 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7440-50-8	Copper, powder, 30-40 µm					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,193	96 h	Pimephales promelas	Study report (1996) measurements were conducted by standard
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,152	72 h	Raphidocelis subcapitata	Publication (2005) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,007	48 h	Daphnia magna	Study report (1978) - Test were conducted on Daphnia magna t
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,123	12 d	Atherinops affinis	Mar. Environ. Res. 31: 17-35 (1991) Three tests are reported, designed to de
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0102	19 d	other aquatic plant: giant kelp Macrocystis pyrife	Mar. Ecol. Prog. Ser. 68: 147 - 156 (199) Tests were conducted to determine the ef
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,033	14 d	Penaeus mergulensis and Penaeus monodon	Bull. Environ. Contain. Toxicol. (1995) The effects of dissolved copper on the g
1471316-72-9	Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (2005) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (1994) EPA OTS 797.1050
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1993) EPA OTS 797.1300
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	> 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (1994) OECD Guideline 209
68425-15-0	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2010) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	< 0,1	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
1471316-72-9	Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts	> 6,91
68425-15-0	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide	> 6,2

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Chisel Paste**

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 11 de 13

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
7440-50-8	Copper, powder, 30-40 µm	0,02 - 20	Crangon crangon	Symp. Biologica. Hun
1471316-72-9	Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts	70,8	Fish, not further specified.	Study report (2013)
68425-15-0	Di-Tert-Dodecyl Polysulphide	< 0,01	Cyprinus carpio	REACH Registration D

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Soumis à une documentation.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro** -**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** -**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le** -**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** -**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro** -**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** -**transport de l'ONU:****14.3. Classe(s) de danger pour le** -**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** -**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro** -**d'identification:**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Chisel Paste**

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 12 de 13

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -**14.4. Groupe d'emballage:** -

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** -**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -**14.4. Groupe d'emballage:** -**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: &lt; 3 %

**Législation nationale****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15,16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ADDINOL Chisel Paste**

Date de révision: 28.04.2025

Code du produit: 717049

Page 13 de 13

**Abréviations et acronymes**

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH208	Contient Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts, Di-Tert-Dodecyl Polysulphide. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*